



Décision n° 2023/60

Conclusion de l'avenant 2 au marché relatif à l'entretien et nettoyage des locaux communautaires

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 22 avril 2022 notamment sur la plateforme http://marchespublics596280.fr,

Considérant, les modifications introduites par l'avenant 2 :

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant n°2:

Taux de la TVA : 20,0 %
Montant HT : 65 618,19 €
Montant TTC : 78 741,83 €

Montant de l'avenant n°2:

Taux de la TVA : 20,0 %
Montant HT : 604,48 €
Montant TTC : 725,38 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 1,75 %

Nouveau montant du marché:

- Taux de la TVA : 20,0 %- Montant HT : 66 222,67 €- Montant TTC : 79 467,21 €

ALSH Jaurès Rue du Prieur 80220 GAMACHES Du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023 (hors 14 juillet) 07h00 / 08h30 Journalier, du lundi au vendredi (hors jour férié) Aspiration et lavage des sols des 3 salles et du couloir

DECIDE

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 076-247600588-20230918-DECISION202360-DE

Article 1 : De signer l'avenant 2 correspond au marché relatif à l'entretien et nettoyage des locaux communautaires

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Envoyé en Sous-Préfecture le :

Acte certifié exécutoire à Eu,

Affiché le :

Le Président,

Fait à Eu, le 12123

Le président,

Eddie Facque

Villes Seurs COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 12 avenue Jacques Anquetil 76260 EU tél. 02 27 28 20 87 villes-soeurs.fr